

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mars 2023

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 856)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS76

présenté par
Mme Khattabi, rapporteure

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« instances ordinales compétentes »

les mots :

« conseils de l'ordre compétents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.